LE TENNIS A CONCARNEAU : MODE D'EMPLOI

A - Permanences du TCC

- Les membres bénévoles du TCC assurent des permanences dont la périodicité est indiquée ci-contre.
- Il sont seuls habilités à délivrer les droits d'accès aux terrains (abonnements, badges, …) et à faire appliquer le règlement intérieur affiché ci-contre.

A – Accès au club house, vestiaires et sanitaires

- L'accès au club house et à la centrale de réservation BOOKY, aux vestiaires, douches et sanitaires est possible de 8H00 à 22H00 chaque jour de la semaine à tout porteur d'un badge magnétique en cours de validité.

B - Réservation des courts intérieurs et extérieurs

1. Réservations
   - Les réservations se font sur place, au club house du TCC, via la centrale de réservation BOOKY.
   - pour les abonnés :
     - la réservation des courts intérieurs et extérieurs se fait à l'aide d'un badge magnétique strictement personnel.
     - une réservation ne pourra être considérée comme définitive qu'avec 2 badges (un par demi terrain). A défaut, la réservation est considérée comme incomplète et provisoire.
     - une double réservation est possible (deux demi terrains réservés avec un seul badge). Il sera alors prélevé sur celle-ci l'équivalent de quatre demi réservations au lieu de deux.
   - pour les joueurs occasionnels avec badge :
     - la réservation des courts intérieurs et extérieurs se fait à l'aide d'un badge magnétique impersonnel.
     - une réservation ne nécessite qu'un badge et devient immédiatement définitive.
   - pour les joueurs occasionnels sans badge :
     - la réservation des courts intérieurs et extérieurs se fait par l'intermédiaire d'un membre du TCC aux heures de permanences indiquées ci-contre. Elle se fait par terrain complet.
   - une réservation est possible 2 semaines à l'avance maximum.
   - il est possible de réserver jusqu'à 2 heures sur cette quinzaine, dans la limite d'1 heure par jour.
   - la dernière réservation de la journée concerne la période 21H-22H

2. Annulation de réservations
   - toute réservation peut-être annulée par le joueur jusqu'à 24 heures avant l'heure de début de la plage réservée
   - 24 heures avant l'heure de début de la plage réservée, en cas de réservation incomplète (1 seul badge), celle-ci est automatiquement annulée et les unités correspondantes re-créditées.
   - toute heure réservée, mais non utilisée au bout de 15 minutes après le début de la plage réservée, redevient disponible à la réservation pour d'autres joueurs. Les unités ne sont pas re-créditées.

C - Accès aux courts intérieurs et extérieurs

1. Droits d'accès
   - La location des courts intérieurs et extérieurs est toujours payante et les droits d'accès sont à acquitter avant d'accéder aux terrains selon les conditions indiquées ci-contre.

2. Badges magnétiques et tarification
   - La délivrance des badges est assurée :
     - durant les permanences assurées par les bénévoles du TCC aux heures indiquées ci-contre.
     - contre la fourniture :
       - de l'identité du demandeur
       - d'une photo d'identité
       - de l'acquittement du tarif en vigueur
   - Badges :
     - Chaque badge est nominatif et strictement personnel.
     - le badge est valable 12 mois à compter de sa date de délivrance, date au-delà de laquelle les unités présentes sur le compte du porteur seront perdues
     - le badge permet gratuitement l'accès aux parties communes (vestiaires, douches et sanitaires)
     - en cas de perte ou de vol d'un badge, le porteur devra prévenir le TCC afin de « geler » sa validité et éviter tout usage frauduleux.
   - Tarifs :
     - un tarif adulte est appliqué à tous les joueurs de plus de18 ans
     - un tarif jeune est appliqué aux mineurs sur présentation d'une pièce d'identité
     - les abonnements, doits d'accès et toutes autres prestations sont payables au comptant par chèque ou en espèce
     - un justificatif de paiement est délivré par le TCC contre tout paiement

3. Accès aux courts
   - pour les abonnés
     - l'ouverture de la porte du court préalablement réservé se fera après passage devant la cellule D'UN DES DEUX BADGES ayant servi à réaliser la réservation.
   - pour les joueurs occasionnels avec badge :
     - l'ouverture de la porte du court préalablement réservé se fera après passage devant la cellule DU BADGE ayant servi à réaliser la réservation.
   - pour les joueurs occasionnels sans badge :
     - au jour et à l'heure de la réservation faite par l'intermédiaire du membre du Club, la porte s'ouvre automatiquement sans qu'il soit besoin de badger.

4. Eclairage et signal sonore sur les courts intérieurs
   - éclairage :
     - L'éclairage des courts intérieurs se déclenche par pression sur les interrupteurs situés dans la salle près de l'escalier menant au club house. Cette option est payante et débite des unités sur le compte des abonnés et joueurs occasionnels avec badge.
     - L'extinction de l'éclairage est automatique 7mn après la fin de la plage horaire.
   - Signal sonore
     - la fin de la plage horaire de jeu est marquée par un premier signal sonore émis par un buzzer signalant qu'il est l'heure moins 5mn.
     - A l'heure juste un nouveau signal sonore marque la fin de la plage horaire. Les joueurs doivent cesser le jeu et laisser la place aux joueurs suivants.